



VITESSE ET PRECIPITATION = PANIQUE DANS LE SIP !

La direction locale convoquait lundi 23 mars 2009 les CAP locales des contrôleurs et agents d'administration pour l'affectation des agents du Trésor sur les premiers SIP (Château-Salins, Sarrebourg).

Les élus du personnel ont refusé de siéger et ont demandé le report de ces CAP locales (voir courrier au verso). Ils rejettent la précipitation et « l'improvisation » (sic) avec lesquels l'administration traite le dossier :

- Non respect du délai de 15 jours accordé aux agents pour refuser éventuellement leur affectation dans le SIP (le courriel les informant des modalités de transfert sur les SIP ne leur a été envoyé que le 9 mars, soit 3 jours après la tenue du CTPL qui a acté la création des SIP, et la direction locale ne s'est pas déplacée pour rencontrer les agents concernés et attirer leur attention sur les aspects les plus importants de la circulaire relative à la gestion RH des SIP),
- Non respect du délai de 8 jours pour la transmission des documents préparatoires aux élus en CAP locales,
- Non transmission dans le délai prévu d'un mois du PV des précédentes CAP locales (non respect du règlement intérieur signe d'une forme de mépris),
- Précipitation et improvisation dans l'organisation des formations SIP (convocation et annulation simultanées, sans tenir compte des difficultés des postes, à nouveau signes d'une forme de mépris).

LES ELUS DU PERSONNEL NE SONT PAS DES BENI OUI OUI !

Nous ne pouvons cautionner un tel déni du rôle des CAP. Suite à l'action unitaire des élus, la direction locale a été contrainte de reporter ces CAP au 30 mars, après le déplacement du CSTP à Sarrebourg le 27 mars pour rencontrer individuellement les agents « pressentis » pour le SIP.

La vigilance est de mise. Nous restons à l'écoute des collègues de ces premiers SIP ainsi que des futurs, afin que leurs droits soient respectés.

Metz, le 23 mars 2009,

Les élus du personnel en CAP locales
des contrôleurs et agents d'administration

à Monsieur le Président des CAP locales
des contrôleurs et agents d'administration

Nous, représentants CFDT Trésor, CGT Trésor, FO Trésor, SUD Trésor en CAP locales, considérons que les conditions réglementaires pour la réunion des CAP locales devant examiner les affectations des personnels du Trésor sur les premiers SIP mosellans ne sont pas réunies, et ce à plus d'un titre.

En effet, les documents préparatoires aux CAP locales du lundi 23 mars, indiquant la liste des agents du Trésor pressentis pour rejoindre les futurs SIP de Château Salins et Sarrebourg, n'ont été communiqués aux élus du personnel que le mercredi 18 mars 2009, de plus par courriel. Ce délai ne respecte pas le délai réglementaire de 8 jours prévu pour la transmission des documents préparatoires à toute CAP.

Ce non respect du délai réglementaire est d'autant plus dommageable à l'exercice de leur rôle par les élus du personnel que notre direction locale était forcément informée, comme d'ailleurs l'ensemble de nos concitoyens, de la journée de mobilisation interprofessionnelle de grève et de manifestations du jeudi 19 mars 2009. Elle était également informée, puisqu'à l'origine des convocations, de l'organisation à l'intention des personnels " pressentis " pour rejoindre les premiers SIP mosellans de formations dans le cadre de cette évolution de leurs fonctions. En effet, ces agents étaient convoqués ou la journée du vendredi 20 mars 2009 ou celle du lundi 23 mars 2009 à suivre le module de " connaissance mutuelle ".

Ce dernier point soulève une autre observation de notre part. La circulaire relative à la situation des personnels lors de la mise en place des " Services des impôts des particuliers " prévoit que, si les agents ayant vocation à rejoindre les SIP " ne souhaitent pas bénéficier de cette priorité, ils devront formellement faire connaître leur intention de ne pas être affectés au SIP de leur résidence. Ils devront, à cet effet, motiver par écrit leur refus, au plus tard quinze jours après la date du CTPL créant le SIP. Ils seront ré-affectés au sein de la filière gestion publique sur un emploi situé à la résidence en surnombre le cas échéant ". Or le CTPL des ex-services déconcentrés du Trésor actant la création des SIP de Château Salins et Sarrebourg s'est réuni le 6 mars 2009. Le délai de 15 jours sus-visé nous amène ainsi au samedi 21 mars 2009. Comment est-il possible décevant de convoquer le lundi 23 mars la CAP locale chargée d'examiner les affectations d'agents qui ont jusqu'au samedi 21 mars pour formuler un refus de rejoindre les SIP ? Comment comprendre que ces agents puissent être convoqués préalablement pour des formations les 20 et 23 mars 2009 liées à leur affectation " pressentie " sur un SIP ? En outre, nous ne pouvons que nous déclarer consternés que ceux-ci ne soient " reçus ", pour ce qui concerne au moins le SIP de Sarrebourg, par notre direction locale que le 3 avril 2009.

CFDT Trésor, CGT Trésor, FO Trésor, SUD Trésor ne peuvent cautionner un tel déni du rôle des CAP locales, réunies comme s'il s'agissait d'une pure formalité, et de celui des élus du personnel et, à travers ceux-ci, des droits des personnels. Comment notre direction locale peut-elle imaginer qu'il en soit différent sauf à ce que de telles méthodes cavalières ne traduisent l'impréparation de directions, tant au plan central qu'au plan local, confrontées aux exigences d'une commande politique, oserions nous dire politicienne, qui ignore la réalité des services et de l'intérêt bien senti de l'utilisateur ? D'ailleurs, dans de telles conditions, nous nous interrogeons sur les " aimables pressions " (sic) qu'ont pu subir les équipes des trésoreries concernées, que ce soit au niveau de l'encadrement ou des personnels directement concernés par une affectation sur SIP.

Ce ne sont ni de " grand messes " ni la distribution d'une plaquette glacée qui pourront laisser penser aux personnels de notre département que les dirigeants de notre nouvelle administration générale fusionnée les respectent. Qu'ils ne s'étonnent pas dès lors des réactions de ces derniers ! Les 29 janvier, 19 mars et dans toutes les actions à venir, les personnels de la DGFIP ont exprimé et exprimeront leur colère face à un gouvernement partisan du dialogue de sourds.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de reporter les CAP locales prévues ce jour.